

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION

DEPARTEMENT DU MARCHÉ COMMUN

DIRECTION DU COMMERCE ET DE LA CONCURRENCE



N° 0129/25/CEMAC/CC/DMC/DCC

Bangui, le **07 MAY 2025**

AVIS DE PUBLICATION D'UN PROJET DE CONCENTRATION

La présente publication est faite conformément aux dispositions du Règlement n°06/19 UEAC-639-CM-33 du 07 avril 2019 relatif à la concurrence et ses textes subséquents, en particulier l'article 56 nouveau du Règlement n°000140 du 16 mars 2023, modifiant et complétant certaines dispositions du Règlement n°000350 du 25 septembre 2020 relatif à la procédure pour l'application des règles de la concurrence.

Les personnes et les entreprises intéressées disposent d'un délai de 14 jours, à compter de la date de la présente publication de projet de concentration faite sur le site web de la Commission de la CEMAC, pour faire valoir auprès de la Commission, leurs observations écrites sur le projet de concentration décrit ci-dessous :

PROJET D'ACQUISITION DE MULTICHOICE GROUP LIMITED PAR LE GROUPE CANAL+ SAS

ENTREPRISES CONCERNÉES

Société ACQUÉREUSE : **GROUPE CANAL+ SAS**, est une *Société par Actions Simplifiée* de droit français, résultant de l'évolution du statut corporatif de Canal+ qui est passé depuis le 31 janvier 2025, de « *Société Anonyme* », à « *Société par Actions Simplifiée* » ; avec pour nouvelle dénomination « Groupe CANAL+ SAS » ;

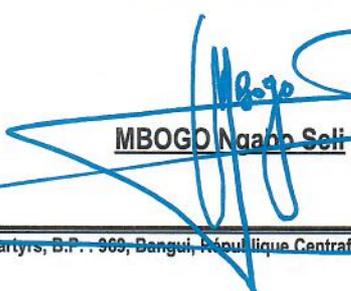
Société Cible : **MULTICHOICE GROUP LIMITED**, est une société publique constituée conformément aux lois de la République Sud-Africaine.

NATURE DE L'OPÉRATION : il s'agit d'une acquisition de 100% des actions ordinaires émises de MULTICHOICE GROUP LIMITED par le Groupe CANAL + SAS.

SECTEUR D'ACTIVITÉ : AUDIOVISUEL

Le projet d'acquisition suscité et notifié le 10 mars 2025 au siège provisoire de la Commission de la CEMAC à Malabo (Guinée Equatoriale) constitue une opération de concentration économique de dimension communautaire au sens de l'article 58 du Règlement n°06/19-UEAC-639-CM-33 du 7 avril 2019 relatif à la concurrence.

Le Commissaire,


MBOGO Naabo Seli

